

Réponses apportées aux différents points de revendication posés par un collectif : de parents d'élèves, d'enseignants, du personnel OGEC,

le 20 janvier 2014

1. Mise en place du CHSCT et élections de représentants du personnel :

Le mercredi 18 décembre 2013, l'ensemble du personnel OGEC et enseignants a été informé par voie d'affichage que les élections des représentants du personnel (DP et CE, ou DUP) auraient lieu le jeudi 30 janvier. Ces élections ont été reportées le 06 février à la demande des organisations syndicales. Notons que s'il n'y a pas de deuxième tour, le CHSCT, dont les membres sont désignés parmi les représentants élus des instances représentatives, sera mis en place lors de la première réunion des nouvelles instances (DP et CE, ou DUP), soit le lundi 13 février 2013.

2 et 3 - Plan de prévention et d'évacuation

- Une formation du personnel OGEC sur la manipulation des extincteurs est prévue le 1^{er} février 2014.
- Le diagnostic sur la mise aux normes des alarmes incendie a déjà eu lieu, et la mise aux normes est programmée le 31 janvier 2014.
- Les nouvelles maquettes du plan d'évacuation commandées depuis le 16 décembre 2013 seront installées après la mise aux normes des alarmes. Les blocs de secours seront posés à la même occasion.
- Les extincteurs ont été vérifiés le 20 novembre 2013 (voir registre de sécurité)
- Enfin l'exercice d'évacuation sera programmé après toutes ces interventions. Il en faut au moins un par an.

4- Absence d'accès aux normes pour handicapés

- La visite du site par un architecte spécialisé a eu lieu les vendredis 10 et 17 janvier 2014. Un plan de mise aux normes sera fourni au prochain conseil d'administration de l'OGEC du 28 février 2014.

5- Cour accidentée et dangereuse

- Le contrôle et la fixation des gouttières,
- la réparation et l'enfouissement des tuyaux au sol,
- le drainage des canaux derrière le terrain et une mise aux normes de l'évacuation des eaux usées de la cantine seront effectués à partir du samedi 1^{er} février 2014, pour un montant de 2 330 euros.
- Des barrières seront installées pour sécuriser les lieux.

- Un spécialiste de l'assainissement en eaux pluviales présentera un plan conjoint avec le spécialiste de la mise aux normes d'accès pour handicapés.

6- Terrain de sport accidenté et mal entretenu :

Des contacts ont déjà été pris avec la mairie de Rémire-Montjoly pour établir une convention de mise à disposition de ce terrain avec le propriétaire et discuter de sa mise aux normes.

L'utilisation conventionnée des infrastructures municipales permet de compléter l'offre de plateaux sportifs proposés à nos élèves et de pallier au sous dimensionnement du gymnase. Cependant, dans le projet d'agrandissement et de restructuration à moyen terme des bâtiments, on étudiera la possibilité de doter le collège d'infrastructures sportives supplémentaires.

7- Abri vélos à sécuriser pour empêcher les vols.

Des grilles de protection pour sécuriser l'abri vélos aux endroits vulnérables, posées durant les vacances de février

8- Absence d'abris et de bancs pour les élèves qui attendent leurs parents au niveau du parking.

La remise aux normes des voies d'accès qui sera présentée le 28 février étudiera aussi les lieux d'installations du mobilier urbain. Sachez que cette remise aux normes prévoit la séparation des accès piétons et véhicules.

9- Un parking du personnel non sécurisé : Il faudrait séparer l'entrée des piétons de celle des véhicules.

L'étude d'un nouvel accès des piétons séparé est en cours concomitamment avec la remise aux normes et le réaménagement de la vie scolaire.

Dans le plan d'aménagement du parking, il sera envisagé une voie de circulation des vélos.

10- Parking extérieur

L'aménagement des abords extérieurs de l'établissement, ne pourra se faire qu'avec le concours de la municipalité qui en a la gestion. Cependant des propositions, telles que la matérialisation d'une piste cyclable, l'installation d'abris bus et de panneaux de signalisation, seront faites, dans le projet de restructuration et d'agrandissement du collège, qui sera élaboré en collaboration avec l'APEL, les enseignants et le personnel OGEC.

11- Toilettes mal équipées

10 distributeurs à savons et 20 distributeurs de papier-toilette, d'une qualité plus robuste, ont été commandés le 6 janvier 2014 pour un montant de 1 179.90 euros. Le délai d'acheminement est de 1 mois. Ils seront installés dès réception.

Le remplacement des sanitaires par du matériel plus robuste et mieux adapté à un usage collectif sera effectué à très court terme.

12 - Problème d'entretien et de propreté

- Un état des lieux est prévu cette semaine, et le contrat d'entretien sera étudié et revu avec le prestataire de service.
- La peinture extérieure du bâtiment administratif sera reprise durant les vacances de pâques pour un montant de 10 663.54 euros.

13 Pas de vie scolaire

- Une réorganisation de la vie scolaire prévoit une permanence et le recrutement d'un CPE à temps plein dès le début du mois février. Les entretiens d'embauche sont en cours.

14 Pas d'infirmière scolaire

- Une infirmière scolaire assurera une permanence dans le collège, deux ou trois demi-journées par semaine à la rentrée des vacances de carnaval.

15 Pas de psychologue scolaire

- Une psychologue assurera une permanence dans le collège une demi-journée par mois à la rentrée des vacances de carnaval. Elle interviendra en collaboration avec l'infirmière scolaire.

16 - Absence de surveillant devant le portail à l'ouverture du collège (6h45). Niveau et comportement inadapté de certains surveillants recrutés.

- L'absence de surveillant au portail à 6h45 est exceptionnelle. Néanmoins des dispositions sont déjà prises pour que cela soit évité.
- Il sera mis fin au contrat des surveillants dont le profil ne correspond pas aux exigences de l'établissement dès la fin du mois d'essai. Ce fut d'ailleurs le cas pour deux surveillants recrutés récemment.

17- Une fontaine à eau réfrigérée pour 491 élèves

- 4 fontaines supplémentaires ont été commandées le 6 janvier 2014 pour un montant de 4 148 euros. Le délai d'acheminement est de 1 mois. Elles seront installées dès réception.

18- Salles de classe mal insonorisées, mal ventilées.

- Des devis ont été établis pour l'installation de climatiseurs dans ces salles.

Cependant nos bâtiments sont sous alimentés (tension insuffisante) par EDF

Des contacts ont été pris au mois décembre, avec le distributeur pour tenter d'augmenter cette puissance, ainsi qu'avec une société agréée, chargée d'établir un diagnostic. Un appareil de test est en place depuis le 27 janvier 2014 pour diagnostiquer les anomalies constatées par l'électricien du collège. En attendant, des devis ont été présentés et validés afin qu'il y ait une meilleure ventilation naturelle dans les salles de classes concernées. Les travaux seront effectués durant les vacances de février pour un montant de 19 667,52 euros.

- Un plan de renouvellement du mobilier sera mis en place pour la rentrée 2014.
- Les climatiseurs sont vérifiés durant les petites vacances scolaires et avant la rentrée, comme le prévoit le contrat d'entretien.

19- Matériel informatique obsolète et insuffisant. Manque d'outils pour les cours de SVT.

- Il a été demandé à l'informaticien de faire un état des lieux du parc informatique et d'établir les devis nécessaires à son renouvellement. Ces devis serviront à préparer le budget prévisionnel pour la rentrée 2014 que présentera le chef d'établissement au CA de l'OGEC de juin 2014.
- Tout le matériel demandé cette année par l'équipe pédagogique de SVT a été accordé.
- La réhabilitation des salles de technologie est prévue dans le projet de restructuration du collège.

20- Un CDI exigu, et des plages horaires à revoir.

- L'agrandissement du CDI rentrera dans le plan de restructuration du collège. A moyen terme, le chef d'établissement le présentera à l'OGEC. Par ailleurs, une réflexion est menée par ce dernier sur l'opportunité d'embaucher un personnel supplémentaire en contrat d'avenir au CDI.

21- Casiers dégradés et en nombre insuffisant.

- Une réflexion sera menée par le chef d'établissement en collaboration avec les parents d'élèves pour étudier les conditions d'utilisation de nouveaux casiers. (Seront-ils réservés aux demi-pensionnaires ? surveillance et sécurisation des lieux).

22- Absence de salle d'Arts Plastiques

- La construction d'une salle d'Arts Plastiques est prévue dans le projet d'agrandissement et de restructuration du collège.

23 - Une salle de permanence trop petite

- La construction d'une salle de permanence est prévue dans le projet d'agrandissement et de restructuration du collège.

24 - Emploi du temps trop chargé et mal équilibré.

- Des contraintes horaires dues à une réduction des heures de dédoublement par le rectorat ne permettent pas cette année :
- d'aligner des demi-groupes sur le même créneau horaire ce qui génère des décalages puisque que nos salles de sciences ne peuvent accueillir une classe entière.
- de proposer deux professeurs d'espagnol simultanément pour une même classe mais pour des groupes de niveau différent. (Un seul enseignant assure le cours deux fois consécutivement).
- enfin le choix pédagogique qui consiste à proposer les options à tous les élèves d'une même division de classe rend plus complexe la gestion des emplois du temps. Ce choix sera maintenu car il contribue à composer des classes plus homogènes.
- La reconquête des heures perdues et l'augmentation de la dotation globale permettrait d'y remédier à la rentrée 2014.
- S'agissant des horaires de sorties et compte tenu de problèmes de ramassage scolaire, il est rappelé que seuls les élèves de 4^{ème} faisant l'option « Anglais Européen » sortent à 18 h une fois par semaine, soit une trentaine d'élèves sur 482.
- Enfin il est difficile pour des élèves qui pratiquent deux matières optionnelles (soit en moyenne 4 à 5 heures supplémentaires) d'avoir des emplois du temps allégés. Cependant des efforts ont été consentis par le chef d'établissement pour mieux les équilibrer.

25 - Une cantine trop petite, bruyante et très chaude

- La cantine a déjà été rénovée pour la rentrée scolaire 2013. Des Travaux seront effectués durant les vacances de février afin d'améliorer la ventilation naturelle de la cantine. Son agrandissement fera l'objet d'une présentation de projets à moyen terme en même temps que l'agrandissement éventuel du CDI, et de la salle de permanence. Un CA est prévu en juin dans lequel sera présenté le projet de restructuration.

26- Manque de personnel de cantine et pas de surveillant ou d'adulte présent à l'intérieur du réfectoire pour encadrer les élèves.

- Depuis la rentrée de janvier, un surveillant est chargé de surveiller les élèves.

27- Quelle prise en charge des élèves après la cantine ?

- Dans l'immédiat, le chef d'établissement a demandé aux surveillants qui en ont les compétences, d'animer des ateliers péri-éducatifs durant l'étude de cantine. Ces ateliers ne pourront pas avoir lieu sans l'aval du chef d'établissement. L'établissement fera appel à des intervenants extérieurs pour animer ces ateliers. Il faudra donc prévoir un budget pour rémunérer ces intervenants. Il sera présenté dans le prochain budget prévisionnel.

28- Participation de l'APEL au conseil d'établissement. Un local au sein de l'établissement pour l'APPEL

- Le conseil d'établissement réunit tous les acteurs de la communauté éducative. Par conséquent les représentants de l'APEL y siègent de droit. Ils seront donc conviés au prochain conseil d'établissement prévu mardi 11 mars 2014. Il en est de même pour les représentants des élèves.
- L'établissement souffre d'un nombre insuffisant de salles de cours, et ne possède pas de locaux pouvant accueillir l'APEL, ou toute autre instance représentative. Le projet de restructuration et d'agrandissement tiendra compte de ces attentes.

29- OGEC : Opacité complète des sources de financement

- Les structures qui vont être mises en place dès le mois de février permettront une meilleure circulation de l'information et, par voie de conséquence, la transparence des recettes et des dépenses au sein de l'établissement.
- Il est précisé par ailleurs que le président de l'APEL est membre de droit du conseil d'administration de l'OGEC et à ce titre reçoit tous les documents comptables et financiers de l'association. D'ailleurs le président actuel de l'association a reçu le 27 janvier 2014 les trois derniers bilans établis par l'expert comptable et certifiés par le commissaire aux comptes.

30- Nécessité d'une participation plus importante des membres des parents d'élèves au CA de l'OGEC.

- Lors de la réunion de l'APEL du site Montjoly le jeudi 23 janvier 2014, présidé par le vice-président de l'APEL, en présence de la directrice diocésaine, du chef d'établissement et du président d'OGEC, ce dernier a proposé 2 sièges d'administrateurs pour le site de Montjoly et 2 sièges d'administrateurs pour le site de Saint-Pierre. Il est en attente de lettres de candidature.